

Demande d'intervention pour layette pour bébé

helan

Mutualité libre

Comment demander ce remboursement ?

Grâce à **Mon Helan**, votre mutualité en ligne ou à l'**appli de Mutualité libre**

Helan : prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

Par courrier adressé à Mutualité libre Helan, Boomsesteenweg 5, 2610 Wilrijk.

Mutualité libre Helan

accorde une intervention de 50% sur les produits de la gamme « Maman et enfant », achetés dans la Boutique de soins Helan, pour un maximum de 150 € par enfant.

Qui peut en bénéficier ?

- Mère bénéficiaire à partir du 5ème mois de grossesse
- Ou le père, s'il est le titulaire des droits, à partir du 5ème mois de grossesse, à condition de fournir une preuve supplémentaire de la filiation (conformément aux dispositions des articles 312 et suivants du Code civil) lorsque le partenaire n'est pas affilié.
- Ou l'un des parents, dès la naissance, après la délivrance de l'acte de naissance

Que faire pour en bénéficier ?

- Placez ici une vignette du ou des parent(s) affilié(s).
- Le futur père doit fournir en plus une preuve de filiation (conformément aux dispositions des articles 312 et suivants du Code civil). Uniquement si le partenaire n'est pas affilié
- Transmettez-nous ce document complété et signé par le dispensateur de soins.
- Vous recevez ensuite le code de réduction avec lequel vous pourrez faire vos achats.

Vignette ou coordonnées du parent

Vignette

À sa naissance, je désire inscrire l'enfant à ma charge

Vignette ou coordonnées du deuxième parent

Vignette

À sa naissance, je désire inscrire l'enfant à ma charge



A compléter par le médecin traitant

Je confirme par la présente que est enceinte d'au moins 5 mois et

que la date d'accouchement prévue est la suivante / /

Cette grossesse concerne :

- une grossesse unique
- une grossesse multiple, c'est-à-dire : enfants

Nom et signature ou cachet du médecin traitant

Code de nomenclature : 850511